

FICHE DE DÉCLARATION À L'ARS

Événement indésirable lié à l'accès à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

Qui peut déclarer ?

Femmes, conjoints, accompagnants, parents, entourage, professionnels médico-socio-éducatifs, ligne contraception/IVG... tous les témoins concernés par l'accès aux Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) en Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est ce qu'on déclare ?

Tout événement **passé** altérant le vécu, la sécurité médicale et/ou émotionnelle de la femme (difficultés d'accès à l'IVG, jugements moraux, choix de la technique imposé... cf. liste des problèmes).

Cette fiche de déclaration n'est pas valable pour les événements urgents. Les événements associés aux soins de prévention, de diagnostic ou de thérapeutique qui ont un caractère certain de gravité telle qu'une hospitalisation en réanimation, une réintervention chirurgicale, un risque vital ou un décès, doivent être signalés immédiatement au Point focal régional (0 809 400 004) et font l'objet d'une procédure particulière.

Pour toute demande relative notamment aux lieux de prise en charge, contactez le numéro national anonyme et gratuit « Sexualités-contraception-IVG » :

0800 08 11 11

Comment ?

Renvoyer cette fiche remplie au Point focal régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (qui réceptionne tous les signalements).

Et après ?

Afin d'améliorer la prise en charge de l'IVG en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS analysera de manière confidentielle et anonyme ces déclarations. Après synthèse, l'ARS et le Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine travailleront conjointement pour améliorer la qualité de cette prise en charge. En fonction de la gravité, de la répétition des signalements... l'ARS pourra intervenir directement auprès des établissements/professionnels.

Signaler, alerter
Événements pouvant avoir un impact sur la santé de la population

Point focal

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

0 809 400 004 Service gratuit
hors appel

@ ars33-alerte@ars.sante.fr

05 67 76 70 12

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

ars Santé publique France
Nouvelle-Aquitaine

ou par voie postale :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Point focal régional
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 BORDEAUX CEDEX

**Fiche à adresser dans les meilleurs délais à l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Point focal régional :
(voir coordonnées au recto)**

Le déclarant (personne directement concernée, proche, professionnel...)

Etes-vous la personne directement concernée par cet événement ?

- Oui
 Non

Si vous n'êtes pas la personne concernée, quel est votre lien avec elle ?

Souhaitez-vous rester anonyme ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez indiquer vos coordonnées pour que l'on puisse vous recontacter et vous faire part des suites données à votre déclaration.

Nom – Prénom :

Téléphone :

Mail :

Si vous êtes un professionnel, veuillez indiquer

Qualité / Fonction :

Nom de la structure

Service(s) dans lequel vous travaillez :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Description de la personne concernée

Tranche d'âge :

- Moins de 18 ans
- 18-25 ans
- 25-40 ans
- Plus de 40 ans

Nombre de semaines :

- de grossesse (SG)
- d'aménorrhée (SA)

Quand ?

- au moment de la demande
- au moment de l'IVG

Il s'agit d'une IVG :

- médicamenteuse avec hospitalisation
- médicamenteuse hors établissement de santé
- aspiration chirurgicale sous anesthésie locale
- aspiration chirurgicale sous anesthésie générale
- ne connaît pas le type de méthode

Code postal du lieu de résidence de la personne concernée :

Nature de l'événement déclaré et déroulement des faits

Date et heure de l'événement :

Lieu de l'événement :

Code postal du lieu de l'événement :

Problème(s)

*Vous pouvez cocher
plusieurs cases*

- Accueil : téléphonique, physique, administratif, soignant
- Accompagnement de l'équipe
- Choix de la méthode
- Choix du lieu
- Constitution du dossier
- Coordination des structures
- Délai de prise en charge
- Entretien médical
- Entretien psychosocial
- Maltraitance
- Organisation de l'établissement
- Prise en charge de complications
- Prise en charge de mineure
- Prise en charge financière
- Problème lié à l'échographie
- Refus de prise en charge
- Respect de l'anonymat
- Respect de la confidentialité
- Transport/éloignement géographique
- Autre :

Décrivez nous le(s) problème(s) rencontré(s) :

Nous vous remercions de ces informations qui nous aideront à améliorer la prise en charge de l'Interruption Volontaire de Grossesse dans notre région.